

Les ateliers régionaux de l'orientation tout au long de la vie



Compte-rendu de l'atelier 3 : **Orientation des publics en situation d'illettrisme : quel accompagnement ?**

28 novembre 2008



Cet atelier a pour **objectif** de sensibiliser au repérage des personnes en situation d'illettrisme et à la mise en œuvre d'une démarche favorisant leur orientation. Il doit permettre notamment d'échanger sur les pratiques des différents réseaux présents.

Animé par Véronique de Clarens, chargée d'études au Centre INFFO, cet atelier accueille deux intervenants de l'**URLIP (Union régionale de Lutte contre l'illettrisme en Picardie)**. L'URLIP est un centre de ressources sur l'illettrisme, qui a pour mission l'accompagnement des acteurs (dont les formateurs et les professionnels de l'AIO), la capitalisation des pratiques, la réalisation d'outils de communication en direction des prescripteurs (plaquettes, guides, affiches, cartographie de l'offre de formation...). L'URLIP gère un n° indigo d'information sur l'illettrisme 08 20 33 34 35 et propose également une activité d'accueil et

d'orientation du public vers les organismes de formation sur Amiens métropole.

Olivier Pruvot est directeur de l'URLIP et responsable de l'activité centre de ressources ; **Florence Maugrenier** est responsable de la **plate-forme d'accueil et de prescription linguistique d'Amiens Métropole** dont la mission est de sensibiliser les acteurs et d'accueillir et de diagnostiquer les publics en vue d'une formation. La plate-forme reçoit 500 personnes par an à Amiens.

Sommaire

- ▶ **Quelles difficultés rencontrées dans l'orientation des publics en situation d'illettrisme ? - page 1**
- ▶ **Au delà des idées reçues : définition et chiffres de l'illettrisme en France - page 2**
- ▶ **Echanges avec Olivier Pruvot et Florence Maugrenier (URLIP) - pages 3 et 4**
- ▶ **Lutte contre l'illettrisme : 2 dispositifs mis en place par la Région Picardie - page 3**
- ▶ **A Château-Thierry, une journée de mobilisation des acteurs contre l'illettrisme - page 4**

Quelles difficultés rencontrées dans l'orientation des publics en situation d'illettrisme ?

Les douze participants sont issus pour moitié de Maisons de l'emploi et de la formation et pour moitié d'organismes de formation et d'insertion. Voici les difficultés qu'ils ont exprimées dans l'accompagnement des publics en situation d'illettrisme :

- ▶ Repérer une situation d'illettrisme et la faire reconnaître sans vexer
- ▶ Evaluer le niveau des personnes

- ▶ Faciliter l'accès à la formation
- ▶ En mission locale : fidéliser les jeunes illettrés et adapter l'accompagnement des conseillers
 - ▶ Sensibiliser à l'accueil de publics illettrés dans les entreprises
 - ▶ Favoriser l'intégration d'actions de formation illettrisme dans les plans de formation des entreprises
- ▶ En formation, gérer des groupes hétérogènes

Au delà des idées reçues : définition et chiffres de l'illettrisme en France

Définitions

Pour lutter de façon efficace contre l'illettrisme, il est important de se mettre d'accord sur les mots. Ainsi, en France on distingue trois situations, souvent confondues. Pourtant, à chacune correspond une problématique différente et donc une prise en charge distincte.

L'illettrisme concerne les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit donc de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base.

L'analphabétisme concerne les personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles de rentrer dans un premier apprentissage.

Le «Français langue étrangère» s'adresse aux nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue.



Quelques caractéristiques de l'illettrisme

L'illettrisme est un phénomène complexe qui est souvent lié à un **sentiment de honte**. La plupart des personnes concernées préfèrent cacher leurs difficultés. C'est pourquoi il est difficile aux professionnels de repérer ces situations.

Les facteurs de l'illettrisme sont variés : **facteurs externes** socio-économiques (exclusion sociale, marginalité, pauvreté), socioculturels (éloignement des personnes des réseaux de communication écrite, manque de pratique et de mobilisation des savoirs en action, faible valorisation de l'écrit, rapports difficile avec le monde scolaire) et **facteurs internes** (psychiques, cognitifs - problème périnatal ou post-traumatique qui perturbe la compréhension-, socio-cognitifs).

L'illettrisme place la personne en situation de **vulnérabilité**. C'est un handicap dans la vie quotidienne (lire des panneaux, comprendre des documents administratifs, faire une liste de courses...), et une souffrance de ne pas « savoir » dans une société de l'écrit.

Mais le phénomène n'est pas une fatalité car il est possible d'apprendre à tout âge.

Lutte contre l'illettrisme : que dit la loi ?

Elle est érigée en priorité nationale par la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Depuis la loi du 4 mai 2004, les actions de lutte contre l'illettrisme font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Illettrisme : définition de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

dans le cadre national de référence (2003)

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

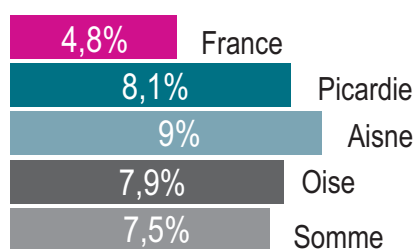
Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et le temps, etc. Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs ».

Quelques chiffres

D'après l'enquête IVQ 2004-2005 de l'INSEE :

- ▶ 3 100 000 personnes sont illettrées, soit 9% de la population âgée de 18 à 25 ans vivant en France métropolitaine.
- ▶ plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme est âgée de plus de 45 ans
- ▶ La moitié des 3 100 000 personnes vivent dans des zones rurales ou faiblement peuplées et 10% dans des zones urbaines sensibles.
- ▶ 59% sont des hommes, 41% sont des femmes
- ▶ 57% des illettrés travaillent. Illettrisme n'est donc pas forcément synonyme d'exclusion.
- ▶ 74% des illettrés ne parlaient que le français à la maison à l'âge de 5 ans, seuls 7% ont grandi dans un environnement linguistique étranger. Il ne faut donc pas faire un amalgame entre illettrisme et immigration.

L'illettrisme chez les jeunes en Picardie (chiffres Journées d'Appel Pour la Défense 2006)



8,1% des jeunes Picards touchés contre une moyenne nationale de 4,8%

Echanges avec Olivier Pruvot et Florence Maugrenier (URLIP)

Faire la bonne prescription au départ

F.M : La multiplication des formations et des dispositifs ne rend pas évidente une bonne prescription dès le départ. Certaines personnes sont orientées de dispositifs en dispositifs, sans grande cohérence. Découragées, elles se sentent prises pour des « marionnettes ». Mais au moment de la prescription, le prescripteur n'a pas forcément le temps ni les moyens d'évaluer la personne. Les motivations peuvent varier. Pour certains, l'important est de travailler le plus vite possible. Pour elle/lui, l'apprentissage de la lecture est secondaire. Pour d'autres, derrière la motivation à apprendre, il y a un objectif de formation, d'emploi, ou personnel, par exemple, pour mieux suivre les devoirs des enfants.

O.P : La problématique du **repérage** est majeure. Il s'agit de faire entrer la personne dans un parcours cohérent.

Dans le cadre de la renégociation du plan régional de lutte contre l'illettrisme, il a été défini que maintenant tous les prescripteurs devraient être à même de repérer les situations d'illettrisme.

Une expérimentation a été réalisée avec la Mission locale de Saint Quentin avec l'utilisation d'un outil de repérage qui permet à tous les conseillers de poser un diagnostic. Cet outil destiné aux partenaires prescripteurs propose quelques éléments qui permettent de repérer une situation d'illettrisme : des difficultés de reformulation, des soucis dans le repérage dans l'espace ou dans l'appréhension du temps, des difficultés en calcul pour réaliser les quatre opérations de base, des problèmes de raisonnement logique...

Il est parfois difficile de distinguer la frontière entre savoir de base et remise à niveau. Il s'agit en fait de regarder l'autonomie que la personne a par rapport à l'apprentissage. Quelqu'un d'illettré n'est plus du tout autonome.



Une conseillère en Mission locale pose la question de l'homogénéité du diagnostic : il faudrait tous avoir les mêmes outils.

O.P : Dans le cadre du plan régional, il est prévu la mise à disposition d'une personne référente sur chaque territoire, et d'un comité de suivi pour faire le point sur le parcours de chacun. A la Mission locale d'Amiens, un médiateur de l'URLIP est présent de manière régulière. Le diagnostic peut donc être fait avec les conseillers. Il en est de même à Creil avec l'AFTAM, et un projet est en cours avec la MEF de Saint Quentin.

F.M : Si on se trompe dans l'orientation, on perd les personnes.

De même quand il y a un abandon. Il faudrait qu'il y ait des relais tout au long du parcours. Certains organismes l'ont déjà prévu entre la formation illettrisme et le pré-qualifiant.

On remarque que les choses marchent bien quand tous les maillons de la chaîne ont été impliqués.

Aider à reconnaître sans vexer

O.P : Parler d'illettrisme nécessite une relation de confiance. On a identifié qu'il fallait d'abord pouvoir verbaliser les hontes et les humiliations qui y sont liées, cela ne se fait pas en un rendez-vous de 15 minutes.

Accéder aux formations

Un participant remarque que pour avoir accès aux formations dans le cadre de l'illettrisme, il fallait être inscrit à l'ANPE, mais il y a des personnes qui ne cherchent pas forcément du travail. Alors on les renvoie vers les associations bénévoles.

O. P : Le Conseil régional a prévu pour 2009 des cours de promotion sociale pour les non demandeurs d'emploi. Mais on imagine aujourd'hui des solutions collectives alors que des personnes ne sont pas à même de rentrer dans un groupe et auraient davantage besoin d'un accompagnement.

Lutte contre l'illettrisme : deux dispositifs en Picardie

CLE - Compter Lire Ecrire

Ce programme encourage l'accès à la formation des publics concernés par l'illettrisme et la non maîtrise des savoirs fondamentaux.

La formation est organisée sur une amplitude de 20h par semaine pour un total de 300 heures et donne accès à une rémunération à hauteur d'un mi-temps.

Le contenu porte sur le raisonnement logique, l'environnement administratif et institutionnel, l'orientation dans l'espace. La pédagogie employée valorise la relation au corps, la santé, la parentalité, la réussite scolaire des enfants, l'hygiène de vie, l'anticipation des difficultés financières, la maîtrise du budget.

ActIF - Actions Territorialisées pour l'Insertion Professionnelle et la Formation

Le volet «ActIF Emploi Formation» permet aux structures d'accueil (Missions locales, MEF) d'enclencher la première étape d'un parcours professionnel et de qualification pour les publics en difficultés.

Ce label est attribué par la Région aux actions territoriales de remobilisation, d'acquisition des savoirs de base et de construction d'un projet professionnel. L'instruction des projets est faite par les MEF. Le Conseil régional prend en charge le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires et les frais annexes associés pour les demandeurs d'emploi non indemnisés.

F.M : Il y a des incohérences importantes. Les gros efforts de sensibilisation que nous avons faits ont porté leurs fruits, des réflexes ont été créés. Nous n'avons pas de problème pour repérer, accueillir, accompagner, mais nous avons des problèmes à trouver des places. C'est le cas par exemple des FLE (Français Langue Etrangère) pour lesquels nous avons des listes d'attente immenses. Pourtant c'est le public le plus proche de l'apprentissage et de l'emploi. Il y a aussi les problèmes de financements : on ne sait pas si une formation pourra ouvrir dans 2 ou 3 mois. On risque de perdre les gens entre-temps.

Les publics illettrés sont de plus en plus repérés, mais on observe par exemple que les Rmistes abandonnent très vite la formation. **Il faut revenir au projet :** «pour quoi faire ?». On rencontre le problème de gens qui ne sont pas prêts à aller en formation car le « pour quoi faire » n'est pas mûr. Dans l'attente, nous leur proposons des ateliers animés par des associations bénévoles autour de la citoyenneté, la culture, la technique de recherche d'emploi, qui sont une occasion de les mobiliser.

Un participant note le lien social développé dans ces ateliers et les effets déclencheurs qui peuvent y être suscités. Un autre réagit sur le bénévolat : «on ne peut pas compter sur le bénévolat pour régler des actions d'intérêt national».

F. M : Il y a aussi des situations pour lesquelles nous n'avons pas de solutions. Par exemple, une femme qui ne peut pas entrer en formation car elle n'a pas de place en crèche pour son enfant, ou bien un FLE de 16 ans.

L'hétérogénéité des groupes en formation

Un participant témoigne de l'utilisation de la méthode Freinet et de fiches auto-correctives adaptées à chacun. Un contrat est réalisé pour la semaine, et vérifié le vendredi. Dans les groupes hétérogènes, la solidarité joue beaucoup : ceux qui savent aident ceux qui ne savent pas.



Cette journée à l'initiative de la MEF a révélé une forte implication des acteurs du territoire sur la question : 70 personnes y ont participé (Education nationale, mairie, prévention, organismes de formation, associations...). Des entreprises ont témoigné de leur expérience, à l'instar de Lu / Belin qui propose aux salariés illettrés une formation «Développer ses capacités de communication dans l'entreprise».



Illettrisme et formation en entreprise

O.P : Un volet du plan régional y est consacré. La COPIRE dont les partenaires sociaux font partie va être associée à la signature du plan. La formation et l'information des relais tels que les OPCA sont prévues.

Toutes les entreprises ne sont pas au même niveau par rapport à l'illettrisme. Certaines ne l'ont pas encore perçu et le reconnaissent quand on leur en parle. Certaines voient le problème, mais pensent que «ça fonctionne» comme ça. Cependant, au moindre changement, cela provoque des soucis. On observe des attitudes différentes par rapport à la mise en œuvre d'actions. Pour certaines, «cela ne sert à rien car c'est trop long». D'autres

mettent en place des actions. Mais globalement celle-ci restent trop minoritaires compte tenu des besoins.

Un conseiller évoque le problème de la stigmatisation des salariés illettrés.

O.P : En entreprise, on ne parle jamais d'illettrisme.

F.M : Il faut adapter la formation telle que nous la concevons à l'entreprise. Cela nécessite de l'accompagner pour élaborer un cahier des charge en lien avec les situations de travail. Mais souvent la réponse doit tenir dans 100 heures de formation. Autre difficulté : beaucoup de salariés veulent rentrer dans le dispositif de droit commun sans que leur employeur ne le sache.

A Château-Thierry, une journée de mobilisation des acteurs contre l'illettrisme

Suite à cette journée, 24 personnes vont poursuivre les échanges sur la prévention et l'accompagnement des adultes illettrés.

«Nous avons mis en place un parcours de suivi des personnes illettrées sur le territoire à l'aide d'une fiche de liaison commune faisant le lien entre les structures. Un comité de pilotage a été créé pour faire le point sur les besoins.»

Un vademecum des « partenaires du territoire » est diffusé. Il contient les coordonnées des services locaux de l'emploi, les organismes de formation, d'insertion, d'aide à la création d'entreprise et des fiches-action.